

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 24 OCTOBRE 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le vingt-quatre (24) octobre 2016 se tenait à 16h15 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire ainsi que messieurs les conseillers suivants : Magella Roussel, Ghislain Vignola, Jasmin Couturier.

Les membres tous présents confirme avoir reçu l'avis de convocation (article 157 du Code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

2016-178

OCTROI CONTRAT- TRAVAUX RANG 4 OUEST

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de réfection dans le rang 4 Ouest à Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra inc. au montant de 97 137.78\$ taxes incluses.

2016-179

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 16h25.

Je, *Réginald Morissette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.